



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 64250

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de suppression de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux. Aujourd'hui la vie, et son support la terre, sont au coeur des enjeux environnementaux en termes de santé, de ressources énergétiques et alimentaires. En effet, la plupart des innovations scientifiques et technologiques s'appuient sur le domaine de la biologie et de la géologie. De plus, la France doit rester performante et être à la pointe de la recherche fondamentale et appliquée. Les sciences de la vie et de la terre sont, en termes d'emploi, un véritable atout pour notre pays. Or mettre un terme à cet enseignement c'est prendre le risque que demain les sciences de la vie et de la terre ne soient plus une priorité et que nous en payions les conséquences, aussi bien à l'échelle locale que nationale. Elle demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour répondre à ces inquiétudes.

Texte de la réponse

Les arrêtés du 27 janvier 2010 publiés au Journal officiel de la République française du 28 janvier 2010 définissent l'organisation et les horaires de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de la voie générale. La réforme du lycée entre en application à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique, à compter de la rentrée 2011 en classe de première, à compter de la rentrée 2012 en classe terminale. Un des objectifs majeurs de la présente réforme est la spécialisation progressive des études. Instaurée pour permettre une plus grande fluidité des parcours, cette spécialisation doit permettre : en classe de seconde, de donner une culture scientifique à tous les élèves et de favoriser l'appétence pour les études scientifiques ; en classe de première d'amorcer une formation scientifique plus spécifique ; en classe terminale de renforcer celle-ci dans la perspective d'études supérieures. S'agissant des sciences de la vie et de la terre et des sciences de laboratoire dans les différentes classes de lycée, leur importance est largement reconnue dans la nouvelle organisation des enseignements. En classe de seconde, les sciences de la vie et de la terre font partie intégrante de la culture commune de tous les lycéens. C'est pourquoi cette discipline fait partie, comme actuellement, des enseignements communs obligatoires de cette classe. Son horaire est d'une heure trente par semaine. En plus des enseignements communs, des enseignements dits d'« exploration » peuvent être choisis par les élèves pour leur permettre de tester leurs goûts et leurs aptitudes dans la perspective de choix d'une série de première. Les élèves souhaitant une autre approche des sciences pourront choisir un enseignement d'exploration de « méthodes et pratiques scientifiques » qui a pour objectif de développer les démarches scientifiques autour de projets impliquant la physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et les mathématiques. Parmi les thèmes proposés, figurent notamment : « science et aliments », « science et vision du monde », « science et prévention des risques d'origine humaine ». Par ailleurs, les biotechnologies font l'objet d'un enseignement d'exploration spécifique. Cet enseignement offre aux élèves la possibilité de pratiquer des activités technologiques en laboratoire de biotechnologies. Ils découvrent ainsi l'importance de la technologie appliquée en recherche et production de biens ou de services dans les secteurs de l'environnement, de la santé et des bioindustries. Dans le cycle terminal, les sciences de la

vie et de la terre conservent toute leur place dans le cadre des séries rénovées. En séries ES et L, un enseignement obligatoire de sciences sera offert à tous les élèves de première à raison d'une heure trente par semaine. Les sciences de la vie et de la terre feront partie intégrante de cet enseignement de « culture scientifique ». En série S, l'objectif est d'attirer en priorité vers cette série les élèves motivés par les sciences. Le choix a donc été fait de permettre à ces derniers de construire par étapes un parcours qui favorise des poursuites d'études supérieures scientifiques. En classe de première S, en plus des heures de cours traditionnelles, des activités transdisciplinaires permettront de travailler les méthodes propres aux sciences (travaux personnels encadrés, compétences développées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé). En classe terminale S, l'horaire des sciences de la vie et de la terre reste stable. Un enseignement de spécialité d'une durée de deux heures hebdomadaires pourra en outre être choisi par les élèves de la série S qui souhaitent approfondir cette discipline. Dans cette même classe, dans l'optique de donner plus particulièrement aux élèves des compétences pour la poursuite d'études supérieures, l'ancrage scientifique de l'accompagnement personnalisé sera particulièrement affirmé comme le précise l'article 4 de l'arrêté du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation du cycle terminal de la voie générale qui prévoit qu'en classe terminale, « l'accompagnement personnalisé prend prioritairement appui sur les enseignements spécifiques de chaque série ». En série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) rénovée, les sciences du vivant et les biotechnologies bénéficieront de contenus modernisés et plus polyvalents préparant mieux à des poursuites d'études supérieures.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64250

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 avril 2010

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11056

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4266